PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce cinquième jour d'octobre 2026, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de la directrice générale et greffière-trésorière madame Claudie Levasseur.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil.

2026-10-95 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026
7. Approbation des comptes / Septembre 2026
8. Correspondance
 Directrice générale
 Maire
9. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses pour les exercices financiers 2025-2026 au 30 septembre
10. Congédiement employé de voirie / Fin d'emploi
11. Acceptation de l'offre de services de l'entreprise Paysage Témis pour l'entretien des espaces verts de la Municipalité pour la saison 2027
12. Octroi du contrat pour l'ouverture des cours – Période hivernale 2026-2027
13. Adoption des prévisions budgétaire 2027 de la RIDT
14. Rapport des élus
15. DIVERS
16. Deuxième période de questions
17. Clôture de la séance
18. Prochaine séance du conseil / **LUNDI LE 2 NOVEMBRE 2026**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

2026-10-96 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2026-10-97 APPROBATION DES COMPTES / SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de septembre 2026 depuis la dernière séance du conseil en date du 8 septembre 2026 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de deux cent quatre-vingt mille neuf cent trente-et-un dollars et soixante-dix-neuf sous (280 931,79 $), soit une somme de soixante-dix-sept mille deux cent soixante-dix-neuf dollars et quarante-quatre sous (77 279,44 $) pour la Municipalité, et de deux cent trois mille six cent cinquante-deux dollars et trente-cinq sous (203 652,35 $) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet dont les membres du conseil ont pris connaissance, et conservée aux archives de la Municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 8 septembre 2026 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 5 octobre 2026.

Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

2026-10-98 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2025-2026 AU 30 SEPTEMBRE

ATTENDU QUE deux états comparatifs ont été remis par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité aux membres du conseil;

ATTENDU QUE le premier état comparatif compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier pour l'année 2026 avec les revenus et dépenses de l'exercice financier pour l'année 2025 et ce, en date du 30 septembre pour les deux années;

ATTENDU QUE le deuxième état comparatif prévoit les revenus et les dépenses prévisibles pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre pour l'exercice financier 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de ces deux états comparatifs et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accuse réception de ces deux états comparatifs des revenus et dépenses pour les exercices financiers des années 2025 et 2026;

QUE ces derniers soient déposés aux archives de la municipalité.

2026-10-99 CONGÉDIEMENT EMPLOYÉ DE VOIRIE / FIN D'EMPLOI

ATTENDU QUE la direction générale a fait l'élaboration des manquements commis par l'employé de voirie;

ATTENDU QUE l'employé n'a pas fourni d'explication concernant les faits reprochés;

ATTENDU QUE le conseil municipal a mené une évaluation administrative conformément aux règles applicables concernant le dossier de l'employé de la Municipalité;

ATTENDU QUE la gravité des faits justifie la fin du lien d'emploi ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE PROCÉDER au congédiement de l'employé de voirie de la Municipalité, et ce, à compter de l'adoption de la présente résolution;

D'AUTORISER la directrice générale à signer et transmettre tous les documents requis pour donner effet à cette décision et à informer l'intéressé des modalités de fin d'emploi.

2026-10-100 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE L'ENTREPRISE PAYSAGE TÉMIS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON 2027

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité octroi le contrat d'entretien de l'espace vert du parc Georges-Labrecque et du Centre communautaire à l'entreprise Paysage Témis pour la saison estivale 2027 ;

QUE l'utilisation et l'épandage du produit Roundup est interdit dans les mesures d'entretien de tous les espaces verts de la Municipalité.

2026-10-101 OCTROI DU CONTRAT POUR L'OUVERTURE DES COURS – PÉRIODE HIVERNALE 2026-2027

ATTENDU QUE le contrat de déneigement de la cour du bureau municipal, du Centre communautaire et de la citerne ainsi que de la 2ième citerne située au 6173 chemin de l'Église, est d'un montant inférieur à 25 000 $

ATTENDU QUE la loi permet de passer un contrat de gré à gré pour les contrats d'un montant inférieur à 25 000 $;

ATTENDU QUE par la résolution portant le numéro 2026-09-91, le conseil a mandaté la direction générale de la municipalité pour inviter les entreprises Concassage E. Tanguay inc. et l'Érablière de la Coulée creuse et Messieurs Claude Gagné et Jean-François Bernier à lui fournir une offre de services pour les travaux de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne, du Centre communautaire, de la 2ième citerne située au 6173 chemin de l'Église ainsi que, sur demande, de la cour du garage municipal (largeur des portes) pour la saison hivernale 2026-2027;

ATTENDU QU'en date du 28 août 2026 à 11h00, l'entreprise Concassage E. Tanguay inc. a fourni à la direction générale de la municipalité une offre de services pour lesdits travaux de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de l'entreprise Concassage E. Tanguay inc. datée du 21 septembre 2026 pour les travaux de déneigement incluant l'épandage de l'abrasif, de la cour du bureau municipal et de la citerne, de la citerne située au 6173 chemin de l'Église, de la cour du Centre communautaire ainsi que, sur demande, de la cour du garage municipal à la largeur des portes pour la période du 1er novembre 2026 au 15 avril 2027;

QUE le paiement pour l'exécution desdits travaux de déneigement soit effectué le 15 avril 2027.

2026-10-102 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2027 DE LA RIDT

ATTENDU QUE la RIDT doit présenter ses prévisions budgétaires pour l'année 2027 aux municipalités concernées pour approbation;

ATTENDU QUE le conseil de la RIDT a adopté un budget des revenus et dépenses 2027 sans répartition à la séance dudit conseil tenue en date du 23 septembre 2026;

ATTENDU QUE la répartition finale des quotes-parts est non disponible et en attente des richesses foncières uniformisées;

ATTENDU QUE les municipalités doivent approuver les prévisions budgétaires 2027 de la RIDT par voie de résolution;

ATTENDU l'étude du dossier faite par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Athanase approuve les prévisions budgétaires 2027 sans répartition de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT).

RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Denis Patry, conseiller, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours des dernières semaines.

- Réunion du Service ambulancier du Transcontinental au courant du mois de juin 2026

Les sujets suivants y ont notamment été discutés :

- La livraison de la nouvelle ambulance se fera prochainement;
- Les finances se maintiennent et l'ambulance ne sera financée que partiellement, le reste étant payé à même le fonds de roulement;
- Nouvelle Présidente : Katy Bossé;
- Le comité du CLSC explore la possibilité de rouvrir le troisième étage afin d'y dispenser des soins;
- Les Ambulances du Transcontinental attendent que les paies soient calculées à l'heure plutôt qu'à la faction.

Monsieur André St-Pierre, conseiller, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours des dernières semaines.

- Réunion de la Régie intermunicipale des déchets (RIDT) le 23 septembre 2026.

Les sujets suivants y ont notamment été discutés :

- La RIDT a adopté les prévisions budgétaires 2027 qui s'élèvent à 6 935 000 $, soit une augmentation d'environ 4% par rapport à l'an passé;
- Un montant de 200 000 $ prévu au budget est issu du Fonds accumulé non affecté afin de couvrir les frais de surcharge de carburant;
- Les nouvelles vignettes pour l'utilisation d'un deuxième bac à ordures seront disponibles à compter de janvier 2027 et seront envoyées avec le compte de taxes;
- Une augmentation des frais pour la vidange des installations septiques est également prévue dans le prochain budget.

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée puisqu'il n'y a personne dans l'assistance.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

A 19 heures 56 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

……..
M. Mario Patry, maire

……..……..
Mme. Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.